



INFORMATIONS MUNICIPALES 2014 N°2

LA MAIRIE



est ouverte les lundis et jeudis de 16h à 19h.

Fermeture du 11 au 24 août 2014

Tél. : 01 64 00 87 69

Fax : 01 64 00 86 39

Mail : mairie.lechelle@wanadoo.fr

Site Internet : www.lechelle77.fr

LE MOT DU MAIRE

Nous voici à quelques jours des vacances d'été. Élèves, enseignants et vous tous, attendez ces vacances avec impatience... Petits et grands ont besoin de se trouver en famille et de se détendre.

J'attire l'attention des parents afin qu'ils assurent la surveillance des enfants pendant les congés scolaires. En effet, depuis quelques temps, des dégradations ont lieu autour du foyer rural et sur le terrain de jeux. Évidemment cela a un coût et si de telles actions se reproduisent, nous serions obligés d'engager la responsabilité des parents. Comptons sur le civisme de chacun.

Le Conseil Municipal et moi-même ; nous vous souhaitons d'excellentes vacances.

Cordialement

Guy-Jacques PAGET

LA FÊTE AU VILLAGE

C'est sous un beau soleil, que les 72 exposants (habitants de Léchelle ou extérieurs) ont pu, dès 6h00, prendre possession de leur emplacement dans les rues du village pour la brocante annuelle.

Vendeurs et acheteurs se sont côtoyés tout au long de la journée jusqu'à environ 18h.

Le toboggan géant, les manèges, les mini-motos et les promenades à dos d'âne ont ravi petits et grands.

La buvette avec la restauration rapide, assurée cette année par l'AFL (association football léchelloise), a reçu un très bon accueil de la part des exposants et des visiteurs.

Rendez-vous l'an prochain, le troisième week-end de juin, pour une nouvelle brocante.

LOISIRS ET PARTAGE

L'association LOISIRS et PARTAGE propose à compter de la rentrée 2014 une nouvelle activité sportive :

Course à pieds, randonnée, cyclisme.

Les inscriptions débuteront

le **jeudi 11 septembre 2014 à 20h30 à la salle du foyer rural de LECHELLE.**

La première séance sera offerte !

Cotisation annuelle : 30 euros

Renseignements au 06.65.47.54.08 ou au 06.37.13.57.41

LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE www.lechelle77.fr

Vous y trouverez toutes les informations concernant la commune ainsi que le journal de Léchelle (abonnez-vous à la newsletter : c'est gratuit !)

A la fin de ce journal, vous trouverez un sondage : voulez-vous toujours recevoir le journal sous format papier oui ou non ; Répondez y ! Merci ;



LA PAGE FACEBOOK

Accès sans inscription : lechelle77 sur Facebook. N'hésitez pas à la consulter et à la faire connaître ; elle est aussi très régulièrement mise à jour.

RAPPEL SUR LES FEUX LE BRUIT...

Les feux sont complètement interdits sur le territoire de la commune du 15 juin au 15 septembre.

1. **le feu** : Pour des motifs de sécurité et de tranquillité publique, nous rappelons que les feux de jardin sont réglementés. Nous rappelons également que les émissions de fumées, par leur importance et leur durée, sont de nature à porter atteinte à la tranquillité publique.

Dans les zones d'habitation, le brûlage des déchets végétaux est interdit les jours ouvrables au-delà de 17 heures 30 et toute la journée les dimanches et jours fériés. Ces feux sont totalement interdits durant la période estivale

soit du 15 juin au 15 septembre.

Dans les zones d'habitation, il est interdit d'allumer des feux à moins de 10 mètres des habitations voisines et à moins de 10 mètres de la voie publique.

2. **le bruit**

-Les aboiements des chiens sont à éviter (achetez un collier anti aboiement, ainsi votre animal ne dérangera pas votre voisinage...).

-Le bricolage ou l'utilisation d'outil de jardin à moteur sont interdits pendant le samedi midi et le dimanche après-midi...

L'arrêté préfectoral du 13 novembre 2000 n° 00 DDASS 18SE stipule :

« Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme en raison de leur durée, leur répétition ou leur intensité, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

**de 7 h à 20 h du lundi au vendredi
les samedis de 9 h à 12 h
et de 15 h à 19 h 30
les dimanches
et jours fériés de 10 h à 12 h »**

**Respectez toutes ces règles
de bon voisinage !**

LES DECHETS MENAGERS

- Déposez vos emballages en vrac et sans sac plastique,
- Ne pas les imbriquer les uns dans les autres,
- Aplatir si possible tous les emballages, ils tiendront moins de place dans le conteneur,
- Veillez à bien vider et égoutter les emballages, il n'est pas nécessaire de les laver,
- En cas de doute, ne pas hésiter à jeter dans la poubelle traditionnelle.

Bouteilles, flacons et bidons en plastique



Bouteilles alimentaires (eau, sodas, lait, huile), bouteilles d'entretien (lessive, détergent), bouteilles d'hygiène (gel douche, shampooing).

Aérosols, boîtes et bidons métalliques



Conserves, bidons de sirop, canettes en aluminium, aérosols, barquettes en aluminium, boîtes et couvercles en métal.

Petits cartons



Paquets de lessive, boîtes de céréales, suremballages de produits laitiers, boîtes d'oeufs.

Briques alimentaires



Jus de fruits, lait, soupes

Déchets refusés



Sacs plastique, petits emballages (pots de yaourt, de crème fraîche), barquettes en polystyrène, emballages contenant des restes, verre, journaux/papiers, ordures ménagères, grands cartons (dimensions supérieures à 40x40cm), seringues, boîtes en bois, papiers sales (essuie-tout, couches-cuottes).



Précision quant au bac « jaune »

Le 14 mai, avant le passage du camion collecteur des bacs « jaune », le syndicat a effectué un contrôle qualité

Qu'est-ce que c'est ??

En fait, les ambassadeurs du tri du syndicat soulèvent le couvercle de votre bac jaune et vérifient si le contenu est conforme aux consignes de tri (consignes indiquées sur le calendrier du syndicat, sur le site internet

du syndicat ou sur le document qui avait été distribué). Ainsi vous avez eu, collé sur votre couvercle, un autocollant : bravo, bon tri ! Si non vous avez trouvé un nouvel imprimé décrivant la consigne de tri.

Il faut savoir que le mauvais tri coûte très cher et que ces contrôles sont donc destinés à éviter les surcoûts. En effet, le contenu des bacs « jaune » est acheminé à Nangis puis trié sur place, mais tous les déchets indésirables doivent être isolés pour être réacheminés à Montereau pour incinération.

LES CAMBRIOLAGES

Attention, les voleurs sont à l'affût.

Redoublez de vigilance et surtout utilisez le service : « tranquillité vacances » proposé par la gendarmerie.

Mieux encore, pratiquez l'entraide avec vos voisins.

La gendarmerie de Villiers St Georges a été alertée et effectue des rondes ; elle conseille aussi de signaler tous les faits anormaux...téléphone : 01 64 60 26 10.

LA TONTE

Il a été décidé une réduction des passages en dehors des zones habitées. Nous allons améliorer la tonte dans le bourg et les hameaux. Le matériel, ancien, nécessite beaucoup de réparations et donc d'indisponibilité. Il est difficile de prévoir les jours exacts de passage, mais sachez que la tonte n'est pas possible sous les véhicules stationnés sur l'herbe.

LÉCHELLE PROPRE

Cette action citoyenne n'a pas mobilisé beaucoup de monde mais elle a quand même permis aux bénévoles de ramasser des détritrus...et surtout de passer un bon moment de convivialité sous le soleil.

LES ABEILLES

Si un essaim d'abeilles vient se poser chez vous, appelez un élu qui saura joindre un apiculteur.

Les pompiers n'interviennent pas.

LES TRAVAUX DE CORMERON

Dès le début du mois de juillet, des travaux importants vont commencer à la rue des Grisards à Cormeron.

Il s'agit de la pose de 2 caniveaux et d'un réseau qui recueillera les eaux pluviales.

LE SPANC

Les habitants qui s'étaient « inscrits » comme étant volontaires pour entrer dans la démarche de mise aux normes de leur assainissement lors des réunions publiques organisées par la Communauté de Communes du Provinois début 2013, viennent d'être contactés (50 habitations sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Provinois).

Vous pouvez toujours vous renseigner auprès de Monsieur CLAUDÉ de la Communauté de Communes par mail d.claude@cc-du-provinois.fr ou par Tél : 01.60.58.53.30.

LE MAILLAGE DE L'EAU

Le projet est au point mort, les subventions prévues n'étant pas précisées.

LE TERRAIN DE TENNIS

Celui-ci est devenu terrain omnisport depuis plusieurs années. L'entourage grillagé, fortement endommagé vient d'être remplacé.

LES VÉLOS A L'ÉCOLE

Suite à des demandes, les écoliers de Léchelle qui viennent à vélo, peuvent stationner leur vélo dans un endroit sécurisé.

FERMETURE DE LA MAIRIE

La mairie sera fermée pour congés d'été du 11 août au 24 août 2014.

LA MAIRIE



est ouverte les lundis et jeudis de 16h à 19h.

Fermeture du 11 au 24 août 2014

Tél. : 01 64 00 87 69

Fax : 01 64 00 86 39

Mail : mairie.lechelle@wanadoo.fr

Site Internet : www.lechelle77.fr

ÉTAT CIVIL



Décès

Thierry MARTIN

1 rue de la Traconne

le 31 mai 2014



Parrainage civil

Valentine LARDÉ

3 rue de la Traconne

le 7 juin 2014

COMMUNIQUÉ DE ERDF

EDF recrute

Informez-vous sur www.erdf.fr

Ou au 09 69 32 18 33

EDF procède actuellement au remplacement des fils de la ligne à haute tension.

LES CHEMINS DE RANDONNÉES

La Communauté de Communes du Provinois a mis en place plusieurs chemins de randonnées. Vous pouvez les découvrir sur le site <http://www.provins.net/sorties-nature/randonnees.html>

MON SERVICE PUBLIC.COM

Vous pouvez effectuer beaucoup de démarches administratives par internet :

www.monservicepublic.com

(Inscription sur les listes électorales, recensement militaire à 16ans, etc, etc)

LE 14 JUILLET

Les festivités commenceront dès 16h dans la cour de l'école.

Un apéritif sera servi aux habitants entre 18h30 et 20h.

Venez nombreux !

LA VITESSE

De nombreuses remarques sont déposées en mairie en ce qui concerne la vitesse des automobilistes (notamment rue de la sole) : des « dos d'âne » vont être installés dans plusieurs rues : rue de la sole, rue de la tour près du n°32, rue des près.

Espérons que ces installations produiront les résultats attendus.

Autre mesure de sécurisation : les plots de la rue de la gare vont être remplacés par des triangles bétonnés.

CHIENS ERRANTS

Suite à plusieurs plaintes et à des incidents survenus sur la commune avec des chiens errants, nous vous rappelons qu'ils doivent être soit enfermés dans votre propriété ou tenus en laisse sur la voie publique.

Dans le cas contraire, les chiens et les chats errants qui seraient saisis sur le territoire de la commune seront conduits à la fourrière :

« Groupe SACPA »

Tél : 01 64 75 49 74

Ouverture au public du lundi au vendredi de 9h à 17h30 et samedi de 9h à 13h.

Sachez qu'en cas de saisie de votre animal, la récupération en fourrière a un coût de 87 € pour le propriétaire.

RAPPEL SUR LES CONSTRUCTIONS

Afin de ne pas vous trouver en situation d'illégalité, sachez que toutes constructions ou tous travaux effectués dans vos propriétés sont soumis soit à déclaration de travaux, soit à demande de permis de construire.

La commune a établi un PLU (Plan Local d'Urbanisme). C'est un ensemble de règles qui régissent les constructions et qui doit être respecté.

Merci de venir consulter ce PLU dès que vous avez un projet !

OFFRE DE SERVICE

Vous ne savez pas comment créer votre Curriculum Vitae, ou que dire dans votre lettre de motivation ?

Sabrina KALUZNY (conseillère municipale) peut, à votre demande, vous aider à réaliser ces documents.

Pour cela, vous pouvez prendre contact auprès de la mairie de LÉCHELLE. Sabrina vous rappellera pour vous fixer un RDV sur un temps d'ouverture de la mairie.

PETITES ANNONCES

Jeune homme sérieux (15ans)

habitant à Léchelle cherche petits travaux (agricole, ramassage de pierres, travaux de jardinage etc...) Pour l'aider à financer un voyage en Afrique du Sud (Rugby club de Provins) le contacter au : 06.30.47.14.86.

ACCESSOIRES AUTOS SERVICES

Monsieur Guillaume BROUCK conseiller municipal de Léchelle, vous présente ses services et se propose de venir à votre domicile à Léchelle pour prendre votre véhicule afin d'effectuer l'entretien dans son garage à Provins.

Accessoires Autos Services

CHEZ AAS, US ONT TOUT POUR NOUS !

• Prise en charge pour le contrôle technique

• Vente de pièces détachées toutes marques

Ouvert du mardi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h30
Le samedi de 9h à 12h

OFFRE DE BIENVENUE

-35%*

sur présentation de ce coupon

*Offre non cumulable. Promotion valable sur les pièces (hors huiles, peinture, accessoires et main d'œuvre). Voir conditions en magasin.

Accessoires Autos Services

CHEZ AAS, US ONT TOUT POUR NOUS !

AAS PROVINS
3 quai de la Voute
77160 PROVINS
Tel. 01.40.58.40.20
Fax 01.40.58.60.29
aas.provins@free.fr
<http://aas.provins.free.fr>

Je suis une jeune de fille de

16 ans, titulaire d'un cap ATMFC (Assistant Technique en Milieu Familial et Collectif), je vous propose mes services d'aide pour garde d'enfants, aide-ménagère, promenade de chiens...

Je réside à Léchelle, je suis disponible toutes les vacances d'été, je suis à votre entière disposition en cas de besoin quand vous le désirez.

Je suis sociable, joyeuse, ponctuelle, dynamique et à l'écoute des jeunes enfants et personnes âgées.

Vous pouvez me contacter au 06.52.07.28.38

ou par email : camille.rosiere@hotmail.fr

LA FÊTE DE LA MOISSON

Tarif préférentiel de 8 € au lieu de 10 € (gratuit pour les - 12 ans) pour les communes de la communauté de communes du Provinois.

Pour en bénéficier, vous devez vous présenter à la permanence de la Commune Libre de la Ville Haute de Provins :

Maison du buat
2 route de Bray
77160 Provins

Du 5 au 15 août de 14h00 à 17h00 du Lundi au vendredi et muni d'un justificatif de domicile.

PROVINS
COMMUNE LIBRE DE LA VILLE HAUTE DE PROVINS

THÈME 2014
ANNÉE DE L'AGRICULTURE FAMILIALE

FÊTE de la MOISSON
DIMANCHE 31 AOÛT 2014
www.fete-moisson-provins.org
01 64 00 59 00

RENSEIGNEMENTS / RÉSERVATION

DIMANCHE 31 AOÛT 2014

PARKING GRATUIT **01 64 00 59 00**
www.fete-moisson-provins.org
commune-libre-provins@orange.fr

PARTICIPATION AUX FRAIS :

- Entrée seule : 10 €
(Gratuit pour les enfants de -12 ans)
- Forfait entrée + visite des monuments : 17 €
(Tour César, Souterrains et Grange aux Dîmes)
(Gratuit pour les enfants de -12 ans)

POSSIBILITÉ DE RESTAURATION SUR PLACE

RÉSERVATION INTERNET :
(TARIFS RÉDUITS)
www.fete-moisson-provins.org

PROVINS, INSCRIT AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

Provins vous offre aussi, et de façon permanente, la découverte d'un passé médiéval prestigieux à travers ses monuments et ses spectacles historiques. Cette journée passée sur la Fête de la Moisson vous donnera l'envie de nous rendre visite à nouveau pour profiter pleinement de ces richesses.

Comment nous rejoindre à Provins

EN VOITURE : prendre l'autoroute A4 - sortie n° 13 ou autoroute A5 - sortie n° 16. **EN TRAIN :** Gare de l'Est. **EN CAR :** Navettes départ de la station Marne-la-Vallée - Chessy (RER A) jusqu'à Provins.

MAIRIE DE LÉCHELLE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 3 JUILLET 2014

présents : MM. Mmes., PAGET GJ., LEMOT É., LEGRAND M., MIRVAUX MC., MICHEL H.,
BONNY EBOUMBOU B., VERRIER D., BROUCK G., KALUZNY S., DAMANDE JC.,
MICHEL B.,
absents excusés : BONNIVARD A., ANDRIEU JL., EL GHAZI B., GUILLIER J.

Délibérations

- ① **ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT ET L'ENTRETIEN DU BASSIN DE LA VOULZIE**
Sont élus M. Denis VERRIER, M. Jean-Claude DAMANDE délégués titulaires,
et Mme Marie-Christine MIRVAUX délégué suppléant.
- ① **AVIS FAVORABLE SUR LE RAPPORT ANNUEL 2013 VÉOLIA**
La facture de 120 m3 passe de 314.60€ TTC en 2013 à 323.97 € TTC en 2014.
- ① **FIXATION DU PRIX DE LA SURTAXE COMMUNALE SUR LE PRIX DE L'EAU**
Le Conseil Municipal décide de fixer la part communale afférente au prix de l'eau,
de 0,5897 €/m3 à 0,60€/m3.
- ① **NOMINATION DU REPRÉSENTANT A LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION sur la centrale nucléaire de Nogent-Sur-Seine**
A été nommée représentante de la commune Mme Martine LEGRAND.
- ① **FIXATION DU MONTANT DE LA REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DUE PAR ERDF**
Le taux maximum est appliqué par le Conseil Municipal.
- ① **FIXATION DU MONTANT DE LA REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DUE PAR ORANGE**
Les tarifs maxima, prévus par le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005, sont appliqués par le Conseil Municipal.
- ① **FIXATION DES TARIFS DE CANTINE ET GARDERIE pour la rentrée de septembre 2014.**
 - Cantine : le repas passe de 3.90 € à 4 €
 - Garderie : l'heure passe de 1.80 € à 2 €
- ① **SIGNATURE DE LA CHARTE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE L'EAU**
Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer cette charte.
- ① **AMÉLIORATION DU RENDEMENT DU RÉSEAU D'EAU POTABLE**
La commune s'engage à atteindre progressivement les chiffres concernant les performances du réseau de distribution d'eau potable.

Informations :

- ✓ Les nouveaux horaires de classe suite à la réforme des rythmes scolaires pour la rentrée 2014 seront les suivants :

JOUR	Matin	Après-midi
LUNDI/MARDI/JEUDI/VENDREDI	8H45 – 11H45	14H00- 16H15
MERCREDI	8H45 – 11H45	

- ✓ .Organisation d'une randonnée vélo le 23 août 2014 pour les 8 à 12 ans.
- ✓ Organisation du 14 juillet : jeux à partir de 16h dans la cour de l'école.

Vu par nous, Maire de la Commune de Léchelle
pour être affiché le 7 juillet 2014 à la porte de la Mairie,
conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884

A Léchelle, le 7 juillet 2014



Le Maire,

BIENTÔT 16 ANS !

PENSEZ AU RECENSEMENT

C'EST OBLIGATOIRE

Qui ? → Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

Où ? → À la mairie du domicile, ou pour certaines communes, par internet (www.mon.service-public.fr).

Pourquoi ? → Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.



www.defense.gouv.fr/jdc



**OBJECTIF
CITOYEN**

LE PARCOURS DE CITOYENNETÉ



MINISTÈRE
DE LA DÉFENSE
ET DES
ANCIENS COMBATTANTS

SGA
Secrétariat général pour l'administration

DIRECTION
DU SERVICE NATIONAL



ALLOCATIONS
FAMILIALES

Caf
de
Seine-et-Marne

Votre Caf vous informe sur les aides > > aux vacances et aux loisirs 2014

caf.fr

>

Cher partenaire,

> Courant juin, plus de 50 000 familles vont recevoir par courrier la nouvelle aide de la Caf de Seine-et-Marne : **le passeport loisirs.**

> Le passeport loisirs est le fruit d'une fusion entre le passeport sorties familiales et le bon loisirs jeunes. Il permettra aux familles d'organiser des sorties à la journée ou d'inscrire leurs enfants âgés de **3 à 18 ans** à des activités sportives ou culturelles sur l'année scolaire.

> Seules les familles allocataires qui remplissent les conditions de ressources vont recevoir ce bon, elles n'ont donc aucune démarche à accomplir, si ce n'est de retourner le formulaire dûment complété pour obtenir leur remboursement.

> Ce bon attribué à chaque enfant de la famille né entre le 1^{er} juillet 1996 et le 30 juin 2011, devra impérativement être **utilisé entre le 1^{er} juillet 2014 et le 30 juin 2015.**

>

> Nous vous prions de bien vouloir diffuser ces informations à l'ensemble des services concernés ainsi qu'aux familles.

Pour télécharger le flyer d'information du passeport loisirs, rendez-vous sur les pages locales du www.caf.fr en cliquant sur ce lien.

>

>

> *Votre caisse d'Allocations familiales de Seine-et-Marne*

>

>

Votre Caf vous recommande de ne jamais répondre à un courriel vous demandant vos coordonnées bancaires.



MAIRIE DE LÉCHELLE

SONDAGE SUR LE JOURNAL DE LÉCHELLE

Aujourd'hui, vous avez la possibilité de consulter le journal de Léchelle sur le site internet lechelle77.fr. Par conséquent, nous vous proposons, pour ceux qui sont désireux de participer à l'économie de papier, de ne plus vous transmettre « Léchelle INFOS » sous forme papier. Si vous êtes intéressés, dites-le nous en déposant ce document dans la boîte aux lettres de la mairie.



NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

NE SOUHAITE PLUS RECEVOIR LE JOURNAL DE LÉCHELLE SOUS FORMAT PAPIER.

SOUHAITE RECEVOIR LE JOURNAL DE LÉCHELLE SOUS FORMAT PAPIER.

DATE :

SIGNATURE :

2 RUE DE LA TRACONNE - 77171 LÉCHELLE

Tél : 01 64 00 87 69 - Fax : 01 64 00 86 39
mairie.lechelle@wanadoo.fr - Site internet : lechelle77.fr